



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

En exercice : 29 Le 9 juillet 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30,
Présents : 16 s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie en séance publique, sous la
Votants : 22 Présidence de Claude ROBERT, Maire

Présents : Claude ROBERT – Maire

Michel LACOUX – Agnès GUERRIER – Hervé BOUSSANGE – Corinne GUIBON –
Viviane DECERLE – Guillaume POISSON – Isabelle MÉCHAMBRE – Richard DUHEM –
Catherine LE BRETON – Abderamane CISSÉ – Natalie GUADAGNIN – Jean-Paul VOMERO –
Jean-Claude BOUGOUIN – Laurence GAUTHÉ – Bachir AROUNA – Conseillers municipaux

Absents excusés : Gilles BELLOIN (pouvoir à Mme GUIBON) – Alain ASSOULINE – Isabelle
LEBEN – Joëlle POTIER (pouvoir à M. POISSON) – Stéphane EUDIER – Bernadette HUGELÉ
(pouvoir à Mme DECERLE) – Jean-Jacques DEVARENNE – Vincent VIGUIER – Frédérique
JOULAIN – Baptiste DROUILLAC – Agnès BATTON (pouvoir à M. BOUSSANGE) – Laurent
RAULIN (pouvoir à M. VOMERO) – Raphaël COUSINOU (pouvoir à M. AROUNA).

Secrétaire de séance : Hervé BOUSSANGE

| | |
|-------|--|
| N° 60 | MOTION : PRIVATISATION DU GROUPE AEROPORT DE PARIS |
|-------|--|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le groupe ADP est un acteur majeur en terme d'emploi direct ou indirect (+ de 600 000 emplois) et en terme économique.

Considérant que les aéroports de Paris sont les premières frontières et accueillent chaque année plus de 70 millions de passagers venant de tous les horizons.

Considérant que la régulation des vols pour notre territoire est un atout majeur en terme de transition écologique et de qualité de vie.

Considérant que le groupe ADP est aussi un domaine foncier de plus de 7000 hectares et qu'il est un des éléments important d'aménagement du territoire.

Considérant que la privatisation des autoroutes et de certains aéroports régionaux ont eu pour conséquence un manque à gagner significatif pour les finances publiques.

Considérant qu'un nombre important de parlementaires ont demandé la tenue d'un Référendum d'Initiative partagée et que pour être organisé il doit recueillir plus de 4,7 millions de signatures de citoyens inscrits sur les listes électorales.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité

EMET le souhait que ce Référendum d'Initiative Partagée puisse se tenir.

ACCEPTE de faciliter la prise de parole citoyenne en :

- Reprenant sur ses supports de communication l'information sur ce RIP, en diffusant le lien « Referendum.intérieur.gouv.fr »
- En recueillant les soutiens déposés par les électeurs au format papier (CERFA)
- En mettant en place une borne d'accès internet conformément à l'option ouverte par la circulaire préfectorale du 7 Juin 2019.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Claude ROBERT

